

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Froment, 16 juin 1849

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Froment](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (2)

Collation1 p. (345)

Nature du documentCopie manuscrite

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Froment, 16 juin 1849, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 08/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/26992>

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [16 juin 1849](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Froment](#)

Lieu de destination Étreux (Aisne)

Description

Résumé Godin demande à Froment de venir régler une facture dans la huitaine.

Mots-clés

[Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Froment

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Activité Santé

Biographie Réside à Étreux (Aisne) en 1849. Un vétérinaire du nom de Froment est répertorié à Étreux au milieu du XIXe siècle.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

18409

345

Étreux Monsieur Gremont

juin 16 Je vous invite à venir me régler cette f^{re}
dans la huitaine dont je ne vous plus
attendre plus longtemps le recouvrement

J'ai l'hon. de vous s

trouvez

Monsieur Colombel

20 Je vous remercie nos lettres des 5 mai et q' est
de vous renvoyer des renseignements que me
donne votre femme

je vous ai suivant cette f^{re} du 5 mai
rectifié le compte que vous laissez au compagnie
il ne peut raisonnablement être admis que la
retard a été apporté dans la prise de liaison
que ne prende jamais au plus de diligence
aux termes de nos conventions le paiement
comptant devait entraîner une rémunération
sur le 6030 de fr 3.50 % soit 211,05
sur le 6030 de fr 5 % soit 301.50
je vous ai versé la 4000.00

ensemble fr 8812.55

Autre fr 5000 a fr 12060

je vous vois pour retard fr 20.60

(2 mois sur fr 5000) faisant ensemble 3100.60

je vous remercie fr 3548.05
dont je vous verse un mandat sur Paris au
12 juillet prochain rembroy mon accusé réception ^{agréé}

servis

Monsieur Gremont

18 lorsque vous m'avez écrit votre dernière qui m'annonçait
la faillite de Dugon la saisie était opérée et j'avais fait
enterrer de chez Dugon tous les objets qu'ils résultant
de la contrepartie auparavant le syndic être les
prétentions sur ces biens surtout et il en a
qui concernent un certain nombre qui n'étaient pas
encore achetés et dont les plus n'étaient pas encore